

Relations économiques fédérales-provinciales

Plusieurs faits importants se sont produits en 1949 dans les relations entre les gouvernements fédéral et provinciaux, surtout en ce qui concerne l'exploitation des ressources et les placements des corps publics. L'événement le plus important, toutefois, a été l'union de Terre-Neuve au Canada, comme dixième province, le 31 mars 1949.

Union de Terre-Neuve au Canada.—Au point de vue économique, le résultat permanent du parachèvement de la Confédération est l'unification de la région maritime naturelle qui se trouve sur la côte orientale du Canada. Pour Terre-Neuve, la question d'entrer ou non dans la Confédération était grave. Le problème fondamental était le choc que pouvaient produire un régime fédéral arrivé à maturité et une économie industrielle sur un pays qui s'était donné son propre régime économique indépendamment de tout autre, bien que ce régime, à divers points de vue, ait été conditionné par des relations commerciales étroites avec une économie voisine plus évoluée. Les résultats immédiats de l'union ont été favorables en général. L'extension des bienfaits de la sécurité sociale à la nouvelle province a contribué à accroître la puissance d'achat du consommateur et la disparition du tarif douanier de Terre-Neuve a déterminé un certain abaissement des prix. D'autre part, la disparition du tarif a affaibli la situation compétitive des industries manufacturières de Terre-Neuve et un certain nombre d'entre elles ont eu de la peine à adapter leur production à la nouvelle situation. En général, le niveau de l'activité à Terre-Neuve s'est maintenu, en 1949, aux environs de celui de 1948, les deux facteurs ayant le plus contribué à cette stabilité étant le maintien, sinon une augmentation légère, des exportations et l'accroissement du revenu personnel grâce aux bénéfices de la sécurité sociale. Afin de diminuer les stocks de bois à pulpe, il a fallu, comme dans les autres régions forestières du Canada, limiter les opérations en forêt à Terre-Neuve, ce qui a augmenté le chômage parmi les bûcherons.

Mesures relatives à la mise en valeur des ressources et aux placements publics.—Le gouvernement fédéral a encouragé la mise en valeur des ressources par trois moyens. Il a incité l'entreprise à engager des capitaux par des mesures financières, des subventions aux transports, des crédits par l'entremise de la Banque d'expansion industrielle, l'ouverture de nouveaux marchés, les recherches, etc. et en mettant à sa disposition des services techniques. Il a entrepris, de concert avec les provinces, d'importants projets d'ensemble dont quelques-uns sont décrits ci-dessous. Finalement, il a influé sur le niveau des placements par la manière dont il a dirigé et organisé chronologiquement son propre programme de placements.

Une enquête a été entreprise sur le degré d'organisation des travaux et des entreprises de mise en valeur du gouvernement. On a constaté qu'au 31 mars 1949 ces projets représentaient une valeur approximative de 3,000 millions de dollars, dont 2,750 millions en ouvrages de construction et 250 millions en projets de mise en valeur et non de construction. Les crédits de 1949-1950 affectent approximativement 400 millions de dollars à ces projets. Des projets d'une valeur de 325 millions sont en outre complètement organisés, d'autres, d'une valeur de près d'un milliard, en sont à divers stades d'organisation et d'autres encore, d'une valeur de 1,300 millions, en sont aux études préliminaires*. En 1949, les postes importants dans les domaines de l'exploitation des ressources et des placements ont été la route Transcanadienne, la mise en valeur des forêts et l'aide de l'État à la construction d'habitations.

* Rapport annuel du ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements, 1948-1949.